

ERGOTHERAPIE – Qu'est-ce que c'est ?

L'ergothérapeute sollicite les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles des personnes traitées pour leur permettre de maintenir, récupérer et acquérir la meilleure autonomie individuelle, sociale et professionnelle.

L'ergothérapeute est diplômé d'état et intervient sur prescription médicale afin de :

- ☀ **Evaluer** le niveau d'**autonomie** de la personne dans son milieu de vie, ses capacités motrices et sensorielles, puis identifier ses besoins.

Autonomie : faculté de décider et de gérer par soi-même.

- ☀ Intervenir pour **aider** à une amélioration de l'indépendance.

Indépendance : faire seul les activités de la vie quotidienne

- par une **rééducation** :

- préhensions (écriture ...)
- gestes dans leur globalité
- fonctions supérieures (dyspraxie ...)
- ...

- par une **réadaptation** aux activités de la vie quotidienne : apprendre à faire autrement avec le matériel courant, domestique, scolaire

- par des **conseils** pour le choix d'un matériel adapté (outils scolaires par exemple) et l'aménagement de l'environnement, de la programmation, des façons de faire.

- ☀ Il propose une **formation** pour l'entourage aidant.

- ☀ Il peut effectuer des **expertises** pour des avocats ou cabinets d'assurance ou pour la MDPH (maison Départementale des Personnes Handicapées) dans le cadre du volet 3 (Aménagement du logement ou du véhicule) d'une demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Ses champs d'intervention :

- ✿ Pédiatrie
- ✿ Neurologie centrale et périphérique
- ✿ Rhumatologie
- ✿ Gériatrie
- ✿ Traumatologie ...